



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA – Cinquième session

Rome, 12-13 décembre 2002

**OEUVRER POUR QUE LES RURAUX PAUVRES SE LIBÈRENT DE LA PAUVRETÉ:
RAPPORT DE LA CONSULTATION SUR LA SIXIÈME RECONSTITUTION DES
RESSOURCES DU FIDA (2004-2006)**

La Consultation est invitée à examiner la version révisée du texte sur le financement des engagements relatifs à l'Initiative pour la réduction de la dette, qui remplace les paragraphes 97 à 101 de la partie VII "La gestion des ressources financières du FIDA" du rapport.

97. **Financement des engagements relatifs à l'Initiative de réduction de la dette.** La participation du FIDA à l'Initiative renforcée entraînera des incidences financières importantes, tout particulièrement au cours des sixième et septième périodes de reconstitution des ressources. Compte tenu de la modicité des ressources du FIDA, l'allègement de dette accordé par le Fonds implique une réduction des ressources disponibles pour de nouveaux prêts et dons.

98. À sa vingt-troisième session tenue en février 2000, le Conseil des gouverneurs a approuvé la résolution 117/XXIII relative à la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et à son cadre renforcé. En adoptant cette résolution, le Conseil des gouverneurs a pris les décisions suivantes:

- i) le FIDA participera pleinement à l'Initiative PPTE renforcée;
- ii) le Conseil d'administration définira les modalités financières et les procédures de la participation susmentionnée, notamment par le biais:
 - des ressources du FIDA;
 - du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale; et
 - du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE;
- iii) ce faisant, il sera dûment veillé à minimiser l'impact de cette participation sur le programme annuel de prêts du FIDA.



La résolution invitait également les pays membres en mesure de le faire à contribuer à l'Initiative PPTE renforcée par l'intermédiaire soit du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'Initiative PPTE, en réservant explicitement une part de leurs contributions à la dette envers le FIDA, soit du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE.

99. À cet égard, la Consultation a pris note des progrès importants accomplis dans la mobilisation de ressources externes additionnelles sous forme de contributions directes ainsi que par l'accès aux ressources du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale. Le document préparé pour la réunion du Comité du développement tenue en septembre 2002 montrait que le FIDA se classe au septième rang des bailleurs de fonds multilatéraux qui participent à l'Initiative, mais n'a eu qu'un accès limité aux ressources du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale. Le FIDA a assisté à la réunion technique relative au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale, qui s'est tenue en octobre 2002. Les participants à la réunion ont pris note du montant total des coûts supportés par le FIDA au titre de l'Initiative, qui s'élève à 308 millions de USD en VAN (pour l'ensemble des pays admissibles), et ont demandé au FIDA de donner des informations détaillées sur les conséquences du financement de l'Initiative pour l'institution, afin que les donateurs puissent réexaminer la question de l'accès du FIDA au fonds fiduciaire. La prochaine réunion, consacrée à l'examen de la situation des ressources du fonds fiduciaire, est prévue pour la fin de 2003, mais certains donateurs pourraient chercher à en rapprocher la date. Les annonces de pays membres se déclarant favorables à l'accès du FIDA à ce fonds sont vivement appréciées. Le FIDA entend poursuivre ses efforts en vue de mobiliser des financements additionnels pour couvrir ses besoins au titre de l'Initiative PPTE.